



CAYENNE

Guyane

19 juin 2009

Grand Témoin :

- Olivier MORNET, Rapporteur du groupe de travail de concertation nationale 2

Rapporteurs :

- Philippe WENG, Directeur du BRGM de Guyane, Président du groupe de travail 1
- Fabian BLANCHARD, Délégué Ifremer en Guyane, Président du groupe de travail 2
- Monsieur MAGNAN, investisseur et ancien armateur, Président du groupe de travail 3
- Guylaine BOURGUIGNON, Directrice de l'entreprise Unifipêche, Présidente du groupe de travail 4

Nombre estimé de participants : 80

I. Introduction

L'espace maritime de la Guyane est vaste. Sans doute n'est-il pas suffisamment appréhendé ni valorisé. Les contributions des experts invités aux ateliers, ainsi que la consultation directe de la population locale à travers le débat afférent, contribuent à l'élaboration d'une politique dynamique et durable. Les propositions ci-dessous sont bâties sur le modèle de concertation nationale, mais sont adaptées à la spécificité guyanaise.

II. Restitution des ateliers

1. La délicate rencontre entre la terre et la mer

Constats de l'atelier

- S'agissant de gouvernance, c'est avant tout le facteur humain qui devrait guider les orientations.
- La connaissance du milieu marin (fonctionnement du littoral et écosystème) est limitée, du fait notamment de l'absence d'un observatoire.
- Les houles, les courants, le réservoir halieutique et les richesses minérales offrent un fort potentiel en termes de développement durable.

Propositions de l'atelier (gouvernance)

- Gouvernance unique et gestion intégrée, depuis le bassin versant jusqu'à la mer.
- Création d'un conservatoire écologique.
- Travail en réseau et partage des informations à partir des structures existantes. Elargissement du champ d'intervention de certaines de ces structures, en intégrant systématiquement le facteur marin, de manière à ménager des transitions entre la terre et la mer.

Propositions de l'atelier (connaissance)

- Intégration du changement climatique aux politiques guyanaises et à l'amélioration de la connaissance, afin de prévenir les effets de la remontée du niveau de la mer.
- Création d'une structure d'observation scientifique du milieu marin et d'information.
- Renouvellement de la bathymétrie et de l'instrumentation pour la mesure fiable des courants, des marées et des houles.
- Ouverture de formations sur les métiers de la mer.

- Étude du milieu guyanais en partenariat avec les pays voisins, afin de privilégier une approche régionale.

Propositions de l'atelier (protection des milieux)

- Juste équilibre entre la protection de l'environnement, la santé humaine (mangroves) et l'aménagement du territoire.
- Création d'aires marines protégées en Guyane.
- Intérêt porté aux expériences menées à Mayotte afin de mieux gérer les mangroves locales.
- Développement d'une stratégie régionale de lutte contre l'érosion et la submersion marine.
- Évaluation des services rendus par les écosystèmes littoraux, ainsi que de leur valeur économique.

Propositions de l'atelier (aménagement)

- Compte tenu de la croissance économique et démographique de la Guyane, réappropriation du littoral, réflexion sur les infrastructures portuaires.
- Avant tout projet d'aménagement, prise en compte des risques actuels et futurs.
- Coopération régionale et trans-frontalière, sur l'ensemble du bouclier des Guyanes.
- Développement du petit cabotage.
- Valorisation de l'image du littoral.
- Mise en œuvre du décret relatif aux servitudes littorales et, en particulier, création d'un sentier.

Propositions de l'atelier (développement durable)

- Évaluation du potentiel local, dans les domaines halieutique et minéral, ainsi que des possibilités de production énergétique offertes par les houles et les courants.
- Exploitation de la filière de démantèlement des navires et obtention d'un financement pérenne.
- Développement de l'aquaculture et d'une pêche durable en renouvelant les stocks. Lutte contre le pillage des espèces.
- Création d'un écolabel des produits maritimes guyanais, de manière à en favoriser l'exportation et impliquer le consommateur pour que se développe les pratiques responsables et durables des producteurs guyanais.

2. Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir

Constats de l'atelier

- S'agissant de gouvernance, la pêche illégale est favorisée par la configuration géographique de la Guyane par rapport aux pays voisins.
- La méconnaissance du milieu marin et de la biodiversité est particulièrement flagrante en Guyane.
- Les structures installées sur le littoral et, de façon générale, l'aménagement s'avèrent insuffisants.
- Sur le volet du développement durable, les ressources halieutiques guyanaises ne sont pas épuisées et, au contraire, offrent un potentiel exploitable.

Propositions de l'atelier (méthodologie)

- Compte tenu des lacunes locales, conception globale de projets, à partir d'une réflexion approfondie et dans la logique du développement durable, c'est-à-dire dans le respect de l'environnement et de l'équité sociale.

Propositions de l'atelier (gouvernance)

- Renforcement de la représentation française au sein de la COPACO.
- Au regard de la réglementation en vigueur et du coût induit par la remise aux normes des bateaux, attention particulière accordée à la pêche traditionnelle pratiquée à l'Ouest de la Guyane par les Amérindiens,...

Propositions de l'atelier (connaissance)

- Doter la Guyane de moyens (navire) & structure à terre permettant l'étude et suivi de l'environnement marin et de sa biodiversité, la formation professionnelle et supérieure & la sensibilisation du public
- Sensibilisation du public (de tous les niveaux scolaires à travers les programmes de l'Education nationale, mais aussi des adultes).
- Mutualisation régionale, nationale et internationale des travaux de recherche entre organismes.
- Modernisation de la bathymétrie.

Propositions de l'atelier (protection des milieux)

- La création d'aires marines protégées en Guyane doit être notamment envisagée comme un outil supplémentaire pour renforcer la lutte contre la pêche illégale
- Propositions de valorisation/conservation du patrimoine maritime culturel : canal Laussat et barrières chinoises

Propositions de l'atelier (aménagement)

- En priorité et avant la fin de l'année 2010, élaboration d'un schéma concerté d'aménagement du littoral, concernant les ports de pêche mais aussi les ports de plaisance et les autres usages.
- Réflexion globale sur les transports maritimes du futur, en tenant compte de la réalité régionale

Propositions de l'atelier (aménagement)

- En priorité et avant la fin de l'année 2010, élaboration d'un schéma concerté d'aménagement du littoral, concernant les ports de pêche mais aussi les ports de plaisance et les autres usages.
- Réflexion globale sur les transports maritimes du futur, en tenant compte de la réalité régionale

Propositions de l'atelier (développement durable)

- En coordination avec les pays voisins de la Guyane, résorption de la pêche illégale afin de mieux assurer le développement économique et durable.
- Expérimenter, dans le cadre d'un pôle de compétence local, une approche écosystémique des pêches avec la pêcherie crevette comme pêcherie pilote allant jusqu'à l'écolabellisation (leadership régional) ; à étendre ensuite aux autres pêcheries de Guyane
- Prévention des besoins alimentaires, eu égard à la croissance démographique. Analyse des possibilités offertes par l'aquaculture.
- Conception d'un navire du futur, plus respectueux de l'environnement, en l'adaptant au contexte particulier de la Guyane et en permettant aux pêcheurs de se l'approprier.
- Développement d'une filière de démantèlement des navires, mais aussi de recyclage des déchets.
- Mener une étude prospective de la production de biodiesel à partir des micro-algues.
- La question du potentiel lié aux biomolécules reste à identifier.

3. Comment partager la passion de la mer et du fleuve ?

Constats de l'atelier

- Les accès à la mer sont difficiles, du fait de volontés politiques insuffisamment marquées ou de l'insuffisance des infrastructures.
- Le patrimoine naturel et architectural se révèle d'une qualité exceptionnelle.
- Plus que la terre, la mer est source de vie.
- Le potentiel de développement économique offert par l'espace maritime semble inépuisable (pêche et plaisance).

Propositions de l'atelier (tourisme)

- Meilleure accessibilité à la mer, aux fleuves et aux rivières des embarcations, grâce à l'augmentation du nombre de cales de mise à l'eau.
- Création de sentiers littoraux de randonnée.
- Aménagement des plages (douches, paillotes réceptives...).
- Rénovation et valorisation du patrimoine historique.
- Entretien des canaux permettant le tour de l'île en bateau. Réhabilitation des connexions entre les fleuves.
- Développement de nouvelles infrastructures d'accueil touristique.
- Aide au développement du tourisme fluvial et maritime. Dans les estuaires, création de marinas et de pôles de compétences décloisonnées (accueil, commerces, transport, gardiennage de navire...).
- Facilitation des homologations des navires et remorques.
- Augmentation du parc foncier à visée touristique.
- Aménagement confortable des navires de pêche afin d'embarquer des touristes.
- Sur les embouchures et sur la frange littorale, développement des croisières fluviomaritimes.
- Soutien aux initiatives telles que la Montagne d'Argent.
- Encouragement de l'écotourisme et de la découverte du patrimoine naturel.
- Ouverture d'une ligne de transports fluviomaritimes (« bateau bus ») pour désengorger les axes routiers et certaines communes.

Propositions de l'atelier (navigation professionnelle et de plaisance)

- Amélioration des conditions de travail à bord, ainsi que de l'interface entre terre et mer, de manière à accroître l'attractivité des métiers.
- Renforcement de la sécurité de la navigation (hydrographie et balisage).
- Actualisation de la documentation réglementaire et meilleure information aux professionnels et plaisanciers.
- Développement de la communication à visée préventive et du sauvetage en mer.

Propositions de l'atelier (sensibilisation et information)

- Association systématique de la formation aux métiers de la mer et de la sensibilisation à l'environnement.
- Mise à profit de l'école et des médias pour sensibiliser le public.
- Acquisition des compétences nécessaires au fonctionnement des structures maritimes et para-maritimes.
- Transmission d'une approche positive de la mer, non en tant que danger potentiel, mais comme source d'épanouissement personnel ou professionnel.

Propositions de l'atelier (science)

- Développement d'un pôle scientifique lié à l'Université de Guyane, de manière à attirer les chercheurs sur le territoire.
- Conception d'un pôle mer et d'un aquarium, afin de promulguer la richesse environnementale.

Propositions de l'atelier (politique)

- Création d'un office en charge de la politique maritime régionale, dans le contexte de la décentralisation des projets.

4. Planète mer : inventer de nouvelles régulations

Constats de l'atelier

- Au plan de la gouvernance, les réglementations nationale et européenne ne sont pas adaptées. L'efficacité du personnel de l'Etat est amoindrie par un *turn-over* trop important.
- Sur la thématique de la connaissance, en apparence seulement et en dehors de la pêche comme loisir, la population guyanaise porte peu d'intérêt à la mer.
- Le milieu naturel guyanais est spécifique. Sa protection pâtit du manque de synergie entre les moyens actuellement déployés.
- En termes d'aménagement, le nombre d'installations portuaires est insuffisant.
- La croissance démographique en Guyane est telle que la population devrait doubler dans les vingt prochaines années.

Propositions de l'atelier (gouvernance)

- Gouvernance locale, plutôt que nationale ou européenne. Reconnaissance de la spécificité guyanaise.
- Distinction explicite du bassin par rapport aux Caraïbes. Instauration de la dénomination « Plateau de Guyane-Amazonie », de manière à tenir compte de la géographie et des problématiques particulières au secteur.
- Création d'une plateforme de gouvernance, de concertation et de délibération sur le milieu marin qui réunirait tous les acteurs locaux et qui serait dotée d'un mandat de négociation internationale avec les pays voisins.
- Régulation (gestion des usages) sous la responsabilité de la plateforme ainsi créée.
- Face à la piraterie, respect réciproque du droit international par la France et les pays voisins de la Guyane., possibilité de destruction des navires.

Propositions de l'atelier (connaissance)

- Dès l'enfance, sensibilisation au milieu marin.
- Recensement, décloisonnement et capitalisation des connaissances à partir de la plateforme créée. Information du public.

Propositions de l'atelier (protection des milieux)

- Actions environnementales à l'initiative de la plateforme, pour une plus juste adéquation avec la réalité locale.
- Surveillance du littoral, contrôle et relevage des filets, reposant sur l'optimisation des moyens nautiques, un système de radars, une couverture VHF et sur l'augmentation du nombre de navires permettant la détection, par exemple, de la pêche illégale.

Propositions de l'atelier (aménagement)

- Création de structures tournées vers la mer, en particulier de bases nautiques.
- Remise à niveau des infrastructures portuaires de Guyane afin de répondre aux différents besoins.

Propositions de l'atelier (développement durable)

- Décisions collégiales prises par la plateforme.
- L'ensemble de ces réflexions rejoindra le corpus du Grenelle de la Mer et alimentera la base qui permettra d'élaborer une nouvelle politique. Les propositions seront prises en compte. Très nombreuses pour la Guyane, elles témoignent déjà de l'ampleur des lacunes et des chantiers à ouvrir. Le travail qui s'annonce est donc considérable. C'est pourquoi il sera priorisé et échelonné.

III. Réactions et avis aux propositions des ateliers

• Gouvernance

D'emblée, un intervenant déplore que la Guyane soit accusée de tous les défauts, mais qu'elle ne bénéficie pas de tous les avantages et soutiens accordés aux provinces métropolitaines. La gestion française prive les Guyanais de leurs propres richesses, la mer et la forêt étant dévastées.

La spécificité de la Guyane par rapport aux Caraïbes et, par conséquent, vis-à-vis des Antilles est revendiquée. Une intervenante relève du reste qu'il n'est pas fait mention du *Livre vert* sur le développement durable des zones côtières, lequel a été élaboré en partenariat avec la Communauté européenne et les collectivités territoriales. Les travaux qui sont censés en découler ne font l'objet d'aucun rapport, tant vis-à-vis de l'Europe que des citoyens. C'est pourquoi certains Guyanais, tout en soulignant la particularité de leur région, se sentent isolés, ainsi qu'écartés des instances de concertation et de décision.

La proposition visant à instaurer une plate-forme Guyane-Amazone est retenue sur le fond, mais suscite une observation sur une éventuelle redondance entre les prérogatives réglementaires qui seraient attribuées à la plate-forme et celles qui incombent à la DRAM ou à l'Ifremer. La solution consisterait par conséquent à associer tous les acteurs et à intégrer les instances, ainsi que les représentants de l'autorité nationale. Cet espace, dont les contours juridiques restent à définir, constituerait un lieu de gouvernance transversale qui privilégierait l'initiative et l'action locales en matière de développement durable. Par exemple, la plate-forme éviterait que les négociations sur la pêche locale ne se déroulent qu'à Bruxelles, tout en veillant à l'application effective du droit international et en restreignant la pêche illégale dont les nuisances font l'objet d'un consensus. Les Guyanais expriment une forte attente afin de réprimer ce fléau. Il est probable que la coopération internationale actuellement déployée avec le Brésil, ainsi que des actions communes qui restent à déterminer avec le Suriname, remédient au pillage maritime.

Un représentant de la DIREN explique que l'implantation d'un observatoire pourrait précisément fonder une gouvernance locale qui recouvrirait, sans les scinder, tous les aspects du bassin (intérieur des terres, littoral et mer).

Olivier MORNET craint que cette idée ambitieuse de plate-forme ne se heurte aux réalités de la souveraineté et de la législation. En revanche, il reconnaît la pertinence de la demande visant à maîtriser davantage les enjeux locaux. Il recommande que les décisions soient prises de façon collégiale et souhaite que le principe d'une entité spécifiquement guyanaise soit approfondi, dans les limites de la faisabilité.

• Connaissance

Une partie de l'assemblée s'oppose vigoureusement à l'idée selon laquelle les Guyanais se désintéresseraient de leur patrimoine naturel marin. En revanche, le manque d'information et de partage, à l'origine de cette méconnaissance locale, fait l'objet d'un consensus. Par exemple, une intervenante regrette que l'Ifremer, et autres instances de recherche, ne communiquent pas aux citoyens l'avancée de leurs programmes locaux sur la biodiversité et la pêche. La même personne estime que le Grenelle de la Mer n'a pas favorisé l'expression publique et que les collectivités locales y ont été insuffisamment invitées.

Il lui est répondu que cet événement constitue au contraire un espace démocratique exceptionnel et que le forum Internet favorise les échanges. Toutes les propositions émises sont relayées et seront prises en compte. A travers un représentant de l'Ifremer, la communauté scientifique se dit consciente de son défaut de communication et de son manque de moyens humains permettant de concilier la recherche proprement dite et l'information au public. Cependant, des efforts ont déjà été accomplis en la matière.

La création et l'animation de structures, notamment de bases nautiques, ainsi que le développement de projets pédagogiques (classes de mer, échanges avec les écoles métropolitaines) favoriseraient l'ouverture de la population à la mer.

- **Protection des milieux**

Les rejets alluvionnaires de l'Amazone pourraient contribuer à une pollution du littoral en cas de rejet d'hydrocarbures en amont. En outre, une catastrophe maritime avec marée noire fait partie des cas de figure qu'il convient de prévenir. Il est également indispensable d'encadrer l'activité industrielle des navires en mer. Par ailleurs, il importe de savoir si le méthyle de mercure contenu dans l'ensemble des fleuves de Guyane se déverse dans la mer et s'il atteint les mangroves, qui constituent des zones à la fois très sensibles et précieuses en matière de reproduction des espèces.

Philippe WENG évoque certaines études menées au Brésil qui visent à limiter ces risques de pollution par une meilleure gestion des bassins versants brésiliens. L'intérêt du partage des connaissances et du travail en réseau est à nouveau souligné de ce point de vue. La gestion du bassin et la prévention n'en seraient qu'améliorées. Des incertitudes persistent sur la contamination de la chaîne alimentaire par des polluants. C'est pourquoi la population guyanaise attend le déploiement d'études qui permettraient de lever ces doutes.

Fabian BLANCHARD rappelle la directive européenne sur la qualité de l'eau. Il est probable que le mercure compris en zone côtière soit prochainement quantifié. S'agissant de la contamination de la chaîne alimentaire, des premières analyses ont été menées sur certaines espèces de poissons en estuaires, mais elles doivent être approfondies et systématisées.

Par ailleurs, un intervenant émet l'hypothèse d'effets négatifs du dragage d'un chenal sur le littoral cayennais, fortement envasé depuis deux ou trois ans. Plusieurs années auparavant, les boues résultant d'un dragage ont anéanti un vivier de reproduction de poissons, de sorte que les pêcheurs concernés ont été indemnisés. Il est alors recommandé de distinguer l'entretien d'un chenal des opérations visant à sa création, dont les effets sont plus conséquents du fait de boues très compactes. L'entretien sans modification du gabarit n'entraîne que la production de matières équivalentes à du talc qui se dispersent dans la mer en peu de temps. Le Directeur Départemental de l'Équipement précise que les interventions de dragage respectent le cadre réglementaire et que les études d'impact ont montré que les effets sur l'environnement du dragage au niveau du chenal d'accès au port de Degrad des Canes sont minimes.

Le réchauffement climatique et la montée du niveau de l'océan a pour conséquence la pénétration de l'eau salée dans les cours d'eau. Cette situation semble aggravée par l'implantation des stations d'épuration, insuffisamment éloignées des estuaires. Cependant, les autorités sont conscientes des changements induits et des risques. Elles surveillent très régulièrement cette problématique qui affecte les sources d'eau potable.

- **Aménagement**

Afin de concourir au développement économique et durable de la Guyane, des moyens, tels que des chaînes de froid, pourraient être mis en commun sous forme coopérative. De plus, les zones d'accueil de pêche devraient être rénovées et multipliées, de manière à en améliorer l'hygiène et à faciliter l'acheminement vers les marchés.

Le tourisme peut être entrevu sous plusieurs formes : balnéaire, halieutique de loisir et culturel. Toutefois, la proposition visant à créer des marinas pluridisciplinaires, avec des activités décloisonnées (qui associent la pêche professionnelle et de plaisance), est contestée en raison des difficultés de la cohabitation à quai et de l'incompatibilité des horaires. L'aménagement de ports spécifiquement professionnels et dûment équipés d'une alimentation en carburant est donc recommandé. Un intervenant remarque alors que des structures polyvalentes peuvent toutefois offrir plusieurs ports différenciés en fonction de leurs usages respectifs.

En plus du déficit global d'infrastructures et du défaut général d'accessibilité fluvio-maritime, il est regretté que plusieurs plages ne soient pas desservies par les transports en commun. Les jeunes Guyanais, par exemple, ne peuvent pas en profiter. Les personnes handicapées sont également oubliées.

- **Développement durable**

Le littoral guyanais dispose de plusieurs ressources qui mériteraient d'être exploitées, dont le pétrole, les granulats et tout le potentiel halieutique. Encore faut-il lutter contre le pillage de la mer (qu'il relève de la pêche industrielle ou de la plaisance) et, dans ce dessein, accroître l'efficacité de la douane et de la marine nationale qui couvrent un vaste périmètre. Certains préconisent donc des sanctions à la hauteur de la volonté affirmée en matière de développement durable.

La Guyane pourrait s'inspirer des Antilles où les DCP (Dispositifs de Concentration de Poissons) créent le premier maillon d'une chaîne alimentaire, tout en utilisant des matériaux dépollués et recyclés, tels que des carcasses de voitures ou de bateaux, et en interdisant l'accès aux chalutiers crevettiers aux zones de profondeur inférieure à trente mètres. De même, la reproduction des poissons pour l'aquaculture pourrait être systématisée, conformément au modèle d'élevage marin développé dans l'océan pacifique.

Un participant se montre défavorable à l'aquaculture, arguant de la nécessité de pêcher en mer dix kilos de poissons pour en produire un seul. Cette méthode paraît antinomique avec les principes du développement durable. Citant l'échec de l'aquaculture en Thaïlande, l'intervenant préconise de valoriser en priorité les ressources existantes en mer. En réalité, la perspective de l'aquaculture avait été envisagée par l'atelier n°1 en anticipation sur les vingt ou trente prochaines années et pour des espèces qui ne sont actuellement pas exploitées.

Par ailleurs, le potentiel de l'ostréiculture et de la mytiliculture est souligné au regard de la richesse des eaux guyanaises. La population pourrait en effet tirer profit des espèces endémiques de fruits de mer pour diversifier ses revenus et agrémenter sa gastronomie plutôt que de recourir à l'import. Un intervenant rappelle toutefois que les tentatives précédentes ont échoué, faute de rentabilité économique, et que les palétuviers locaux ont été décimés par un arrachage intempestif.

Un intervenant préconise de consommer la production locale, notamment les denrées de seconde transformation et les poissons fumés, plutôt que d'importer du thon en conserve. La promotion des espèces guyanaises fournirait l'occasion de sensibiliser le public à la richesse maritime et de valoriser l'image du territoire à travers le développement de l'exportation.

Certaines pratiques artisanales de pêche mériteraient sans doute d'être considérées à part du point de vue administratif et encouragées, ne fut-ce qu'à l'égard des jeunes Guyanais qui pourraient être formés à cet effet et bénéficier d'un emploi. Le système des permis de mise en exploitation n'est actuellement pas favorable aux porteurs de projets.